

gitime : *juste colère*. || Qui juge ou agit selon l'équité : *l'homme juste*. || Conforme à une certaine mesure : *juste longueur*. || *Montre, pendule juste*, marquant exactement l'heure. || Exactement conforme : *copie juste*. || Qui convient, qui est tel qu'il doit être : *garder de justes mesures*. || Qui a le caractère de la justesse, du bon sens : *pensée plus brillante que juste*. || Court, étroit : *vêtement juste*. || Qui apprécie bien : *avoir l'oreille juste*. || Qui porte droit au but : *un fusil juste*. || Sm. Ce qui est juste, équitable, qui a le caractère de la justice : *discerner le juste de l'injuste*. || Celui qui pratique la vertu || ADV. Étroitement : *être chaussé juste*. || Exactement précisément : *calculer juste*. || *Frapper juste*, sur l'endroit qu'il faut. || Fig. Agir, parler d'une façon décisive. || En donnant exactement au point où l'on vise : *tirer juste*. || *Tomber juste*, deviner avec précision. || AU JUSTE. loc. adv. Justement et précisément.

**Juste Lipsce.** (1547-1606.) Né près de Bruxelles, écrivain et érudit belge, secrétaire du cardinal de Granvelle.

**justement.** adv. Avec justice. || Précisément : *c'est justement ce que je voulais*.

**justesse.** sf. Qualité de ce qui est juste, exact, convenable : *justesse de jugement*. || Qualité qui fait apprécier les choses d'une manière exacte. || Précision, exactitude : *viser avec justesse*. || SYN. *Exactitude, précision*.

**justice.** sf. (l. *justitia*) Vertu morale qui fait que l'on respecte les droits d'autrui, que l'on rend à chacun ce qui lui appartient. || Bon droit : *reconnaître la justice d'une cause*. || Pouvoir de récompenser ou de punir, de faire droit à chacun, exercice de ce pouvoir : *justice humaine*. || Action de reconnaître le droit de qqn, d'accueillir sa plainte, etc. : *rendre justice*. || *Se faire justice à soi-même*, se venger soi-même, sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice. || Juridiction : *justice civile*. || *Justice distributive*, celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les récompenses et les peines. || Gens de justice, tribunaux, magistrats : *se plaindre à la justice*. || SYN. *Droit, droiture, équité*.

**justiciable.** adj. 2 g. Qui doit répondre devant certains juges.

**justicier.** va. (c. *prier*.) Punir qqn d'une peine corporelle, en exécution de sentence ou d'arrêt.

**justicier.** sm. Celui qui a droit de justice en quelque lieu. || Celui qui aime à rendre, à faire justice.

**justifiable.** adj. 2 g. Qui peut être justifié : *ses procédés ne sont pas justifiables*.

**justifiant, ante.** adj. *Théol.* Qui rend juste intérieurement : *grâce, foi justifiante*.

**justificatif, ive.** adj. Qui tend, qui sert à justifier qqn, ou à prouver ce qu'on avance, ce qu'on allègue : *pièces justificatives*.

**justification.** sf. Action de justifier qqn. || Les preuves qui servent à justifier. || Preuve que l'on fait de qq. chose par titres, témoins, etc. || *Théol.* Action et effet de la grâce pour rendre les hommes justes. || Impr. La longueur des lignes. || SYN. *Apologie, défense*.

**justifier.** va. (c. *prier*.) Montrer, prouver, déclarer l'innocence de qqn : *justifier un accusé*. || Légitimer : *justifier sa conduite*. || Montrer

la vérité de ce qu'on avance : *justifier un fait*. || Impr. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. || SE JUSTIFIER. vpr. Être justifié ; prouver son innocence. || CTR. *Accuser, condamner*.

**Justin.** (Ire s.) Écrivain latin ; abrégiateur de l'historien Trogue-Pompée.

**Justin (St.)** (114-168.) Né pale en Palestine ; converti, il écrivit des ouvrages apologetiques pour défendre le christianisme ; martyrisé à Rome sous Marc-Aurèle. — F. 14 avril.

**Justin Ier.** Empereur d'Orient (518-527). || JUSTIN II. Neveu du précédent ; empereur (565-578).

**Justine (Ste).** Patronne de Padoue, martyrisée pendant la persécution de Dioclétien. — F. 7 octobre.

**Justinien Ier.** Emp. d'Orient (527-565) ; publia le Code de lois qui porte son nom ; son règne fut illustré par les exploits de Bélisaire. || JUSTINIEN II, dit *Rhinotrite* (ou *Nez coupé*). Fils de Constantin Pogonat (685-711).

**jute.** sm. Plante textile de l'Inde, qui sert à faire des tissus grossiers pour emballage, sacs, paillassons, sandales. (Fig.)

**juteux, euse.**

adj. Qui a beaucoup de jus : *fruit juteux*.

**Jutland.** Presqu'île du Danemark, anc. Chersonèse cimbrique. 942 000 h. Capit. : Viborg.

**Juvénal.** (42-

123.) Poète latin ; a écrit des satires dont l'énergie s'appuie trop souvent sur des peintures licencieuses.

**Juvénal des Ursins (Jean)** (1350-1431.) Né à Troyes ; chancelier ; confident de Charles VI et de Charles VII. || JUVÉNAL DES URSINS (*Jean*) (1388-1473.) Fils du précédent ; magistrat ; archevêque de Reims ; a laissé la *Chronique de Charles VI*. || JUVÉNAL DES URSINS (*Guillaume*) (1400-1472.) Frère du précédent ; chancelier de France.

**juvénile.** adj. 2 g. (l. *juvenilis*.) Qui tient à la jeunesse : *insouciance juvénile*.

**juvénilement.** adv. D'une manière juvénile.

**juvénilité.** sf. Caractère de ce qui est juvénile.

**Juvigny-le-Tertre.** 800 h. Cton (Manche), arr. de Mortain.

**Juvigny-sous-Andaine.** 1300 h. Cton (Orne), arr. de Domfront ; 60.

**juxtalinéaire.** adj. 2 g. Se dit d'un mode de traduction où le texte et la version occupent deux colonnes contiguës, une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celui-là.

**juxtaposé, ée.** adj. Qui est joint à.

**juxtaposer.** va. Poser une chose à côté d'une autre. || SE JUXTAPOSER. vpr. Se dit de choses qui viennent se joindre à d'autres.

**juxtaposition.** sf. État de deux ou plusieurs choses posées à côté l'une de l'autre.

**Juzemecourt.** 300 h. Cton (Haute-Marne), arr. de Chaumont.



Juto.

## K

**k.** sm. La onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes.

**Kaarta.** Roy. de l'Afrique occid., sur la rive droite du Sénégal. Capit. : Nioro.

**Kabile.** — V. *Kabyle*.

**Kaboul.** 80 000 h. V. d'Asie, capit. de l'Afghanistan, sur le Kaboul. || Fl. d'Asie, affl. de la rive droite de l'Indus. (*Carte, V. Pl. II.*)